

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 181

présenté par

M. Hetzel, M. Reiss, Mme Bassire et M. Teissier

ARTICLE 2 BIS

Après le mot :

« public »,

insérer les mots :

« dès l'adolescence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre l'infertilité doit commencer suffisamment tôt afin que les jeunes, devenus adultes, y soient parfaitement sensibilisés.